

②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2FK IMMO</b>				Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le				
					31	12	20	23	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210	
	Production vendue	{	Biens Services *	dont export et livraisons		{	215	214	
				intracommunautaires			217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>								232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242	2 701
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * )		243				244	
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI							255	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>								264	2 701
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>								270	(2 701)
Produits financiers (III)	280							294	
<b>Charges financières (V)</b>								294	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>								290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>								306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>								310	(2 701)
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314	2 701
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352			354	2 701	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370			372	2 701	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 \* 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2FK IMMO		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		295 RUE DU PROF PAUL MILLIEZ		94500 CHAMPIGNY SUR MARNE		
SIRET		9 1 2 8 1 0 9 0 0 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 8		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements – Provisions		
		Net				
		1		2		
		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012	
		Autres *		014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	<b>Total I (5)</b>			044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
		Autres * (3)		072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
<b>Total II</b>		096	098			
<b>Total général (I + II)</b>		110	112			
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		( 2 701 )	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
<b>Total I</b>		142		( 1 701 )		
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	)	172	
	Comptes courants d'associés		173		66 000	
	Autres dettes		175			
Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176		66 000		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		64 299		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**2FK IMMO**

295 RUE DU PROF PAUL MILLIEZ  
94500 CHAMPIGNY S MARNE  
RCS CRETEIL 912810900

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'A.G.O ANNUELLE**  
**DU 15 JUILLET 2024**

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La gérance



**2FK IMMO**

295 RUE DU PROF PAUL MILLIEZ  
94500 CHAMPIGNY S MARNE  
RCS CRETEIL 912810900

**RAPPORT DE GESTION**  
**DE LA GERANCE A L'A.G.O ANNUELLE**  
**DU 15 JUILLET 2024**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**CHIFFRE D'AFFAIRES – RESULTAT**

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 0,00 €

Avec un déficit de 2 701,00 €

**AFFECTATION**

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le déficit de l'exercice 2023 aux comptes :

Report à nouveau 2 701.00 euros

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance



## **2FK IMMO**

295 RUE DU PROF PAUL MILLIEZ  
94500 CHAMPIGNY S MARNE  
RCS CRETEIL 912810900

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'A.G.O. ANNUELLE DU** **15 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUINZE JUILLET A DIX HEURES

Les associés de la SAS 2FK IMMO se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée, présidée par MR TURKI KHALED, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

#### **ORDRE DU JOUR :**

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966
- questions diverses

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'AGO approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'AGO approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit de 2 701,00 €, et décide de l'affecter aux comptes :

Report à Nouveau 2 701.00 euros

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'AGO donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

TOUTES CES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

